

# **Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Commune d'Artannes sur Indre**

**Réunion publique de présentation de la modification du PLU  
Atelier Habitants-Elus « Mon cadre de vie dans le bourg »**

**23 Juin 2017**

**Une trentaine de participants**

Objets de la réunion :

---

- Présentation de la démarche de modification du PLU
- Echange entre les participants
- Atelier habitants

## Présentation de la démarche de modification du PLU

Dans un premier temps, le Bureau d'Etudes ARCHITOUR présente la démarche du Plan Local d'Urbanisme et la procédure de modification. La modification du PLU d'Artannes-sur-Indre a pour objets de :

- Modifier le règlement de la zone 1AUz
- Modifier les règles d'alignement dans la zone UA
- Mettre à jour l'article 11 du règlement
- Créer deux emplacements réservés en centre-bourg
- Créer une orientation d'aménagement et de programmation Place de la Liberté

## Echanges entre les participants

Suite à la présentation du Bureau d'Etudes ARCHITOUR, les participants ont réagi et échangé plusieurs observations :

- **Concernant l'emplacement réservé pour relier la place de la Liberté, la rue de Maltache et la rue des Tonneliers**, certains habitants font part de leur désaccord concernant le tracé du cheminement. Ils considèrent que le tracé tel que présenté est contraignant car il scinde en deux le jardin d'une propriété privée. Pour eux, il serait préférable de déplacer l'emplacement le long de la limite séparative entre les deux propriétés plus au Sud. M. Le Maire argumente en expliquant que le tracé actuel suit le cheminement historique. Un géomètre déterminera le régime de propriété du chemin existant.
- **Concernant l'emplacement réservé sur le parc en face de la Place de l'église**, les participants semblent en accord avec ce projet, même s'ils restent sceptiques sur la cession du terrain à la commune par le propriétaire actuel.
- **Concernant l'orientation d'aménagement et de programmation Place de la Liberté, les habitants alertent les élus sur les problématiques de stationnements que rencontre le site.** En effet, ils précisent qu'à l'heure actuelle le parking, qui accueille principalement les riverains de la place, est encombré. La construction de logements et d'une maison médicale nécessiterait une offre encore importante en stationnement. M. Le Maire précise que le volume en stationnement a été anticipé, y compris pour l'accueil des professionnels de santé et de leurs patients. Au global, il y aura plus de places de stationnements qu'à l'heure actuelle. Il ajoute que la destruction des ateliers communaux libérera de la place. Les habitants rappellent également que les circulations, qu'elles soient automobiles, piétonnes et cycles, sont dangereuses sur l'avenue de la Vallée du Lys et sur l'entrée de la Place de la Liberté. L'arrivée de logements et d'un équipement médical entrainera plus de circulation, et nécessitera donc une sécurisation, voire un réaménagement (notamment l'élargissement des trottoirs), de l'avenue de la Vallée du Lys et un traitement de l'entrée de la place. Enfin, certains habitants se questionnent sur la pertinence d'une maison médicale en centre-bourg, sur un site déjà contraint en termes de place et d'accessibilité.

## Atelier habitants

Dans un deuxième temps, les élus ont souhaité organiser un atelier participatif dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme pour interroger les habitants sur leur cadre de vie dans le bourg. L'atelier a accueilli une trentaine de participants, qui ont travaillé sur des supports cartographiques et photographiques afin de faire part de leurs besoins et attentes, et d'apporter leurs propositions.

**Les principales conclusions qui sont ressorties de cet atelier sont les suivantes :**

- Solutionner les problématiques d'accessibilité et de stationnements en centre bourg, notamment sur l'avenue de la Vallée du Lys
- Préserver et valoriser le cœur de bourg, avec notamment le projet sur la place de l'église et son futur parc
- Mettre en valeur les liens vers la vallée de l'Indre et réinvestir ses prairies